

PRO' MOBILITÉ

Améliorer
les déplacements,
optimiser l'activité



Objectif
**Plan de
Déplacements
d'Entreprise**



Les questions de mobilité concernent toutes les entreprises

- 1** Les transports représentent un **coût global important, souvent méconnu ou sous-estimé** : remboursement des frais de déplacements, cotisations, parking, flotte de véhicules...
- 2** La qualité d'accès au site par les salariés et les clients est un **facteur important de compétitivité et de productivité** des entreprises.
- 3** Les accidents de la circulation sont la **première cause d'accidents mortels du travail (57%)**. Pour un accident lié à un déplacement, la durée moyenne d'arrêt de travail est de 2 mois.
- 4** Le **recours fréquent à la voiture**, reflet de nos modes de vie de plus en plus sédentaires, **est générateur de stress et néfaste pour la santé** : surpoids et obésité, augmentation des risques de cancers et de maladies cardiovasculaires...
- 5** Le transport est un **poste croissant de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre** pour les entreprises. Les déplacements quotidiens des salariés représentent jusqu'à 50% de la consommation énergétique totale.

“ **En Île-de-France, plus de 150 PDE ont déjà été engagés.** ”

Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) ?

Un **PDE** est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés à l'activité de l'entreprise. Il permet de réduire les besoins en déplacements, de recourir à des modes de transport moins consommateurs d'énergie ou encore de limiter les impacts négatifs des déplacements motorisés inévitables. C'est une démarche réalisée en concertation avec les employés.

Le PDE apporte des solutions concrètes aux besoins de mobilité

- 1** Le PDE permet de connaître son budget transport et de diminuer certains coûts. En réduisant les accidents de travail liés aux déplacements, l'institut Gustave Roussy à Villejuif a économisé 90 000€ de cotisation annuelle à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.
- 2** Le PDE apporte des réponses aux difficultés d'accès des employés et des visiteurs. Sur le site des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, Icade a intégré de nouveaux modes de transport (navettes fluviales, etc.).
- 3** Le PDE permet de réduire les risques routiers. Grâce à son PDE, le Conseil général de l'Essonne a observé une baisse notable des accidents de travail liés aux déplacements.
- 4** Le PDE encourage les pratiques bénéfiques à la santé. Pour les centres de maintien à domicile de Genève, le PDE a modifié les comportements des salariés entraînant une amélioration de leur santé (baisse de la tension artérielle, de poids...) et une baisse de l'absentéisme.
- 5** Le PDE permet de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Le changement des habitudes de transport des employés de STMicro à Grenoble a permis d'éviter le rejet annuel de 360 tonnes de CO₂.

La réussite d'un PDE repose sur un dispositif d'actions variées.

De nouvelles organisations :
télétravail,
téléconférence...

De l'information et de la pédagogie :
formation vélo,
éco-conduite...

Des équipements propres :
véhicules électriques,
vélos de service...

Des services complémentaires :
covoiturage, autopartage,
conciergerie...



Une démarche groupée

Le **PDIE** (Plan de Déplacements Inter-Entreprises) vise à améliorer et mutualiser les déplacements des salariés et des visiteurs au niveau d'une zone d'activités ou d'un secteur géographique regroupant plusieurs entreprises.

PRO'MOBILITÉ accompagne votre PDE

PRO'MOBILITÉ est une démarche partenariale visant à créer les conditions favorables au développement des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) en Île-de-France.

PRO'MOBILITÉ fédère les acteurs, publics et privés, œuvrant dans le domaine des déplacements, de l'environnement, du développement économique, ou encore de l'aménagement du territoire.

PRO'MOBILITÉ regroupe toutes les actions et informations relatives aux PDE en Île-de-France.



Desserte du site des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris par navette fluviale 100% électrique.

Des PDE obligatoires en Île-de-France

Le Plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France prévoit la mise en œuvre obligatoire de PDE pour les plus grands pôles générateurs de trafic.

PRO'MOBILITÉ, une dynamique au service de votre

PRO'MOBILITÉ vous donne accès à de nombreuses ressources pour vous aider dans la mise en œuvre de votre PDE

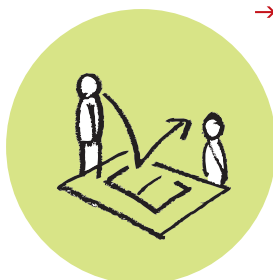
Des conseillers

pour vous accompagner dans la conduite de votre PDE.

PRO'MOBILITÉ structure et professionnalise les acteurs du conseil en mobilité :

- dispense des formations ;
- distribue une gamme d'outils homogène ;
- organise leur mise en réseau.

→ Liste des professionnels sur le site PRO'MOBILITÉ.



Des ressources

pour vous informer, vous former et appuyer votre initiative.

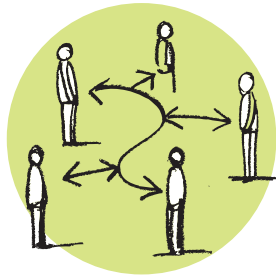
PRO'MOBILITÉ met à votre disposition une palette d'outils complète :

- des documents de sensibilisation et d'information ;
- des méthodes, des conseils s'appuyant sur des exemples concrets ;
- des modèles de cahier des charges, de questionnaires...

→ Documents en ligne sur le site PRO'MOBILITÉ.



Autopartage et covoiturage, des solutions pour rationaliser l'usage de la voiture.



Un réseau

pour échanger et capitaliser vos expériences.

Le Club Mobilité Capitale met en réseau les établissements franciliens qui ont mis en place un PDE pour partager les expériences et capitaliser les savoir-faire. Le club rassemble grandes, moyennes et petites entreprises autour d'ateliers, de groupes de travail et d'un forum annuel.

Le club est un lieu où peuvent être discutés tous les aspects de la démarche, de la réalisation des diagnostics à la pérennisation des projets. Forts de la mise en commun de leurs expériences, les 400 membres deviennent plus efficaces dans la gestion de leur PDE et mieux préparés à répondre aux éventuelles difficultés.



Les objectifs du club :

- faciliter les contacts ;
- accompagner les porteurs de projets ;
- échanger sur la mise en œuvre d'un PDE.

→ Renseignements et plaquette du Club Mobilité Capitale sur le site PRO'MOBILITÉ.



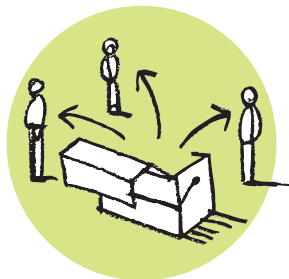
Les partenaires du projet



Sous l'égide de



plan de déplacements d'entreprise



Des aides financières

pour vous encourager et vous aider à mener à bien votre PDE.

PRO'MOBILITÉ dresse la liste des aides dont votre entreprise peut bénéficier dans le cadre de :

- vos études ;
- vos actions ;
- votre communication ;
- vos évaluations...

→ Aides financières répertoriées sur le site PRO'MOBILITÉ.

Toutes les informations concernant ces aides, ainsi que la liste des conseillers susceptibles de vous aider sont à votre disposition simplement et gratuitement sur le portail internet :

www.promobilite.fr

L'expérience des PDE se partage

Alain Guisnel

Chef de projet PDE
chez ICADE, société majeure
du marché de l'immobilier
français



“ Icade s'est engagée
dès 2007 dans une démarche
volontariste en matière de PDE
en privilégiant les transports
parmi les axes de sa politique
de développement durable.
Le PDE d'Icade se traduit
aujourd'hui par quatre actions
majeures :

- la mise en place de navettes
fluviales 100 % électriques ;
- l'autopartage avec
cinq voitures ;
- une conciergerie d'entreprise
ouverte 12h/j offrant une gamme
de services allant du pressing
à la coiffure ;
- un centre de remise en forme.

Le PDE d'Icade s'inscrit dans
la logique du développement
durable et de ses trois volets :
sociétal, économique et
environnemental, notamment
en termes d'énergie. ”

Anna Pautard

Chargée de mission
Aménagement et Transport
à la Chambre de Commerce
et d'Industrie Versailles-
Val d'Oise / Yvelines



“ Aujourd'hui la Chambre
de Commerce et d'Industrie
Versailles-Val d'Oise / Yvelines,
en étroite collaboration
avec les collectivités locales,
accompagne 4 PDIE soit plus de
14 000 entreprises représentant
environ 70 000 salariés.
Des arrêts de bus créés
aux abords des entreprises,
des horaires de bus adaptés
à ceux des salariés, des sites
de covoiturage, des pistes
cyclables pour rejoindre
les zones d'activités, des vélos
à assistance électrique,
des formations à l'éco-conduite...
Voici quelques unes des actions
réalisées sur les territoires de
la communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines
et de Vélizy-Villacoublay. ”

Nicolas Chojnacki

Conseiller Municipal
de Montrouge (92),
délégué à l'Agenda 21



“ Rassembler autour
d'un même projet de mobilité des
entreprises parfois concurrentes
n'est pas une chose évidente.
Pourtant, à Montrouge,
cet obstacle a été levé grâce à
des entreprises motrices comme
STMicroelectronics ou La Poste
et à l'adhésion quasi immédiate
d'autres entreprises et
de l'Association des entreprises
de la ville. Ce groupe de travail
PDIE s'inscrit dans la démarche
d'Agenda 21 qui a été lancée
par Montrouge il y a plusieurs
années maintenant, et a permis
une déclinaison de thèmes
de travail comme l'achat
responsable ou le handicap.
La ville n'est pas seulement
un territoire qui accueille
des entreprises, c'est aussi
un partenaire et ce sont ces liens
étroits qui ont permis d'aboutir
à la signature de la première
charte Pro'mobilité. ”

**PRO'
MOBILITÉ**

Améliorer
les déplacements,
optimiser l'activité

→ POUR CONTACTER LES PARTENAIRES PRO'MOBILITÉ OU EN SAVOIR PLUS
SUR LES PDE, CONSULTEZ LE PORTAIL D'INFORMATION SUR LES PDE
EN ÎLE-DE-FRANCE :

www.promobilite.fr